

Règles d'utilisation de la salle de repos

1. Horaires d'utilisation

La salle de repos est ouverte aux membres de la communauté universitaire selon les horaires suivants :

- Lundi à vendredi : 9h00 - 20h00
- Samedi et dimanche : 9h00 - 18h00

2. Respect des lieux et des autres usager-ères

- Je retire mes chaussures avant d'entrer dans la salle.
- Je mets en mode silencieux tous mes appareils électroniques.
- Je respecte le silence et la tranquillité des autres usager-ères.
- Je ne bois pas et je ne mange pas dans cet espace.
- Je ne modifie pas l'aménagement et je prends soins du matériel mis à disposition.
- Je laisse l'espace propre.

3. Surveillance

- La salle de repos peut être surveillée pour des raisons de sécurité et de respect du règlement.
- Tout dommage causé aux équipements doit être signalé immédiatement auprès de la loge d'accueil 022 379 94 25

4. Non-respect du règlement

- Cette salle de repos est placée sous la responsabilité des usagers-ères.
- L'université se réserve le droit de modifier le présent règlement.